



## Contrat internet reconduit par tacite

Par **bianco**, le 12/07/2010 à 21:00

Bonjour,

je me suis inscrite sur un site internet "e darling" pour une durée de 6 mois, mon abonnement prenait fin fin mai 2010, j'ai été reconduit par tacite et prélevé sur mon compte pour la somme de 119 e sans même avoir été prévenue par écrit

j'ai pris contact avec e darling par e mail ils m'ont répondu que je n'avais pas résilier mon contrat dans le délais des conditions générales prévus par e darling.

j'ai à nouveau insister pour un remboursement immédiat et l'arrêt de cet abonnement abusif ils m'ont répondu qu'ils prenaient en compte ma résiliation pour fin novembre 2010, mais qu'aucun remboursement ne serait réalisé.

j'ai lu sur un forum que beaucoup de personnes se sont faites avoir par ce site les mêmes problèmes reviennent pub mensongères et actions abusives.

est ce que la tacite reconduction est légale ?

que puis je faire ?

merci de votre réponse

cordialement

Par **sosjuju**, le 17/07/2010 à 18:02

bonjour,

quand vous vous inscrivez vous acceptez les conditions générales d'utilisation. si la tacite reconduction est notifiée vous l'avez donc acceptée.

vous devez à présent attendre le mois de novembre pour ne plus être inscrite et la somme ne pourra pas vous être remboursée.

cette astuce qui ressemble je vous l'accorde à de l'arnaque est très usitée. les commerçant

réalisent de bon profit grâce à cela que ce soit dans les abonnements de presse écrite ou dans votre cas.